

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par l'entreprise PRC SARL, 15, route de Neufchatel à 76270 MESNIERES EN BRAY, pour des travaux de pose de chambre Telecom au niveau du chemin de Beauvais sur la RD 210 à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise PRC SARL pourra intervenir à hauteur du chemin de Beauvais sur la RD 210 à SALEUX pour procéder à des travaux de pose de chambre Telecom. Ces travaux se dérouleront du lundi 20 octobre au vendredi 21 novembre 2025.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement de tout véhicule (VL ou PL) sera interdit sur une distance de 25 mètres de part et d'autre du point d'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise PRC SARL pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Madame POLET Amandine – PRC SARL amandine.polet@prc-ats.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 16 octobre 2025

L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND

